



CLASSE DE SECONDE

SECTION EUROPEENNE ANGLAIS

- Dossier de candidature -

Le lycée Alfred Kastler propose l'inscription en classe de seconde avec section européenne anglais 2 heures.

Cet enseignement anglophone de 2 heures se décompose en 1 heure de discipline non linguistique (DNL) dispensé par un professeur de mathématiques et 1 heure d'anglais de section européenne dispensé par un professeur d'anglais. La grille horaire officielle prévoyant environ 3 heures d'anglais, les élèves inscrits en section européenne bénéficient donc au total de 5 heures de cours hebdomadaires en langue anglaise.

À l'heure où la maîtrise de l'anglais est un atout indispensable tant pour les études supérieures que pour l'insertion professionnelle et l'épanouissement personnel, l'intérêt culturel d'un tel enseignement mérite d'être souligné. À plus court terme, les élèves inscrits en section européenne pourront poursuivre cette formation dans la filière technologique et obtenir le baccalauréat STI2D avec mention européenne en augmentant leur capital de points.

L'inscription en section européenne en seconde ne requiert pas d'avoir suivi cet enseignement au collège. Le niveau requis n'est donc pas un obstacle car il correspond au niveau d'anglais attendu d'un élève à l'entrée en seconde (niveau B1). Cependant, la motivation et le goût pour l'apprentissage de l'anglais restent bien entendu indispensables. En raison de la capacité limitée de cette classe, les élèves sont recrutés en fonction de leurs bulletins de la classe de 3^{ème}, des avis du professeur principal et du professeur d'Anglais ainsi que de leur projet scolaire exprimé dans une lettre de motivation.

Attention ! Seuls les élèves volontaires qui s'engagent à suivre activement cet enseignement facultatif durant toute l'année scolaire seront admis à s'inscrire en section européenne.

La procédure d'inscription dans cette classe est la suivante :

- 1) Compléter le dossier ci-dessous et le renvoyer par l'intermédiaire du collège d'origine au lycée Alfred Kastler **avant le vendredi 2 juin 2017** (un retour d'information sur les résultats de la sélection sera donné par téléphone à la famille dès que disponible)
- 2) Recevoir la notification d'affectation envoyée par le lycée durant la dernière semaine de juin
- 3) Compléter le dossier d'inscription remis par le lycée et le retourner début juillet (sur rendez-vous).

Nota Bene : Le chef d'établissement se réserve la possibilité de ne pas ouvrir la section européenne en classe de seconde si le nombre de candidats retenus demeure trop faible. Par ailleurs, en raison des contraintes d'organisation, il pourra être proposé un enseignement d'exploration différent si celui choisi s'avère incompatible avec l'inscription en section européenne.

CANDIDAT:

Établissement d'origine:

NOM: PRENOM:

Classe: LV1: LV2:

N° de téléphone :

Suite du dossier au verso →

